CORBIE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 18 Septembre 2013

L'an deux mil treize, le mercredi dix-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain BABAUT, Maire.

Etaient présents : M. BABAUT Alain, M. DELABROYE Jean, Mme COFFIGNIEZ Isabelle, M. CAUCHY Jean-Baptiste, Mme PELLIEUX Maryse, M. DELEU Bernard, Mme BRAUD Annick, M. GOSSELIN Jean-Marc, M. LAVALLARD Christian, M. GREVIN Michel, Mme ROMAIN Nicole, M. DERVILLE François, Mme GAY Caroline, M. GAMAND Patrick, M. DEMAIE Jean-Claude, Mme VERDEZ Christine, Mme SCHWEIG Christine, M. ANTOINE Gérald, M. GABREL Ludovic
M. DEBOUT Jean-Louis avait donné pouvoir à M. GREVIN Michel
Mme JULLIEN Martine avait donné pouvoir à Mme ROMAIN Nicole
M. MENESTRIER Matthieu avait donné pouvoir à M. GOSSELIN Jean-Marc
Mme DEMAISON Isabelle avait donné pouvoir à M. GABREL Ludovic
Mme GODBERT Louisette, Mme MESSE Annick, Mme RUET Estelle, M. GOURLAY Pierre, Mme GENTILHOMME Sophie étaient absents
Secrétaire de séance : Mme GAY Caroline

Monsieur le Maire présente au nom des membres du conseil municipal ses sincères condoléances à Mme Nicole Romain pour le décès de ses deux frères.

PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

- Monsieur le Maire informe l'assemblée du sinistre survenu le 22 juin rue Edouard Hautecoeur à la suite du violent orage qui a provoqué l'effondrement du mur de soutènement du Thabor dans la cour d'une habitation. La réactivité des élus et du personnel communal a permis le passage d'un expert dès le lendemain pour une mise en sécurité par l'entreprise Irem le lundi matin. Le 2 juillet, les travaux de remise en état ont démarré jusqu'au 9 août (fermeture estivale de l'entreprise) en sachant que le site était totalement sécurisé à cette date. La reprise des travaux a eu lieu le 2 septembre et s'achèveront le 27 septembre. Ces travaux, après études de sol, ont consisté au déblaiement de la terre et des briques puis au remontage, consolidation et revêtement du nouveau mur. Le coût de cette opération s'élève à 109 164 € TTC totalement pris en charge par l'assurance Dommages aux biens de la Ville.

- Lecture des décisions du maire prises depuis la dernière séance :

- Attribution du marché « véhicules 2013 » n° 112013 – Lot n° 2 « épareuse portée » à l'entreprise Loca Motoculture en date du 24/06/2013 sur la base de leur proposition de prix à 18 417,90 H.T. ; les lots n° 1 « tracteur agricole », n° 3 « véhicule d'occasion monospace » et n° 4 « véhicule d'occasion type berline » sont déclarés infructueux.
- Contrat de cession de droit de représentation du concert Wolves and Moon par Violet Set Recors le 19/11/2013 dans le cadre de la saison culturelle 2013/2014 pour un montant de 1 200 € T.T.C.
- Avenant n° 1 au lot n° 1 « VRD » - marché 202012 « Réaménagement de la mairie et de ses abords ». Avenant concernant la réalisation de prestations supplémentaires attribué au groupement conjoint Stag – Irem – Sopelec sur la base de son devis à hauteur de 13 198,27 € H.T., soit une augmentation de 1,5675 % du montant du marché.

- Avenant n° 1 lot n° 3 « serrurerie » - marché 212012 « Réorganisation du RDC de la mairie ». Avenant concernant le prolongement du délai d'exécution du lot n° 3 « serrurerie » jusqu'au 31/07/2013 avec l'entreprise titulaire du lot.
- Avenant n° 1 au lot n° 2 « Ravalement » - marché 212012 « Réorganisation du RDC de la mairie ». Avenant concernant la repose de deux pilastres non prévue au marché dans le cadre de la réalisation des travaux avec l'entreprise titulaire du lot sur la base de son devis à hauteur de 2 996 € H.T., soit 1,83 %.
- Attribution des lots 1, 2 et 4 du marché « Acquisition de matériels informatiques » n° 142013. Attribué à l'entreprise Idéation informatique pour le lot n° 1 « serveur » sur la base de leur proposition de prix à 2 306 € H.T., à l'entreprise Physic pour le lot n° 2 « TBI » sur la base de leur proposition de prix à 5 804,66 € H.T. comprenant la tranche ferme et la tranche conditionnelle TC2.1 et à l'entreprise Haxes pour le lot n° 3 « Switch » sur la base de leur proposition de prix à 362,38 € H.T.
- Attribution des lots n° 1 et 3 du marché « voirie 2013 » n° 132013. Attribué à l'entreprise Irem pour les lots n° 1 « mise aux normes accessibilité des passages piétons » sur la base de leur proposition de prix à 319 € H.T. et n° 3 « création d'un stationnement de bus place Jean Catelas » sur la base de leur proposition de prix à 4 700 € H.T.
- Attribution des lots n° 3 et n° 5 du marché « acquisition de matériels informatiques » n° 142013. Attribué à l'entreprise Idéation Informatique pour le lot n° 3 « PC » sur la base de leur proposition de prix à 7 623 € H.T. (tranche ferme et conditionnelle) et la non affermissement de la tranche conditionnelle lot n° 5 « rétroprojecteur ».
- Avenant n° 1 au marché « parc photocopieurs ». Avenant concernant la cession des droits et obligations résultant des documents et pièces du marché parc photocopieurs attribué le 12/07/2011 à la société Serians au profit de la société Konica Minolta.
- Convention financière dans le cadre du festival régional de Picardie Mouv'8 entre la Région Picardie et la ville de Corbie pour l'organisation de l'opération soirée concert le mardi 19/11/2013 au théâtre les Docks et l'organisation d'ateliers culturels. Convention fixant les modalités de versement de la participation financière de la Région pour les dépenses engagées par ville au titre de cette opération. Le montant total de cette subvention est de 8 000 € T.T.C.
- Contrat d'accueil pour l'hébergement en cantine au lycée Ste Colette des enfants de l'A.L.S.H. pour un coût journalier de 4,28 € les mercredis et de 4,89 € pendant les petites vacances scolaires.
- Avenant n° 2 au lot n° 3 « Serrurerie » - marché n° 212012. Avenant concernant la moins value relative aux prestations non réalisées et les travaux supplémentaires relatifs à la repose partielle des gardes corps et la modification des grilles de soupiraux, prestations non prévues au marché dans le cadre de la réalisation des travaux avec l'entreprise titulaire du lot sur la base de son devis à hauteur de 360 € H.T. soit 2 % d'augmentation.
- Attribution du marché n° 102013 « Réfection des bâtiments 2013 – lot n° 8 « Maçonnerie » (tranche conditionnelle) à l'entreprise RDB Multi Service en date du 31/07/2013 sur la base de leur proposition de prix à 7 136,75 € T.T.C.
- Travaux d'urgence suite aux intempéries du 19/06/2013 : au regard du courrier de l'expert en date du 24/06/2013, la validation des devis de l'entreprise Irem pour la réalisation des travaux de mise en sécurité des biens et riverains au 83 rue E. Hautecoeur, sur la base de leur proposition de prix à 118 015,30 € T.T.C. au regard de l'article 35.II.1 du code des marchés publics.
- Convention de mise à disposition gracieuse d'un local communal à l'ADIL de la Somme sis au 1 rue Faidherbe (bureau de 7 m² au rez-de-chaussée des locaux de la Direction de l'Action Solidaire de la ville) afin d'y tenir une permanence les 3èmes mardis de chaque mois de 9 h 30 à 12 h 30 sur rendez-vous.
- Avenant n° 3 à la convention de location d'un local communal rue de la Mercerie portant sur la prorogation de 3 mois supplémentaires portant le terme au 30 novembre 2013.
- Convention de location d'un local communal sis rue des combattants d'AFN (au-dessus de l'école maternelle F. Dolto) à compter du 2 septembre 2013 pour un loyer mensuel de 600 € sachant que l'appartement a été équipé à neuf en meubles et appareils électroménagers.
- Affermissement de la tranche conditionnelle 2.2 « porte sectionnelle de garage » relative au marché « réfection des bâtiments 2013 », lot n° 2 « menuiserie PVC » sur la base de leur proposition de prix à 1 771,58 € T.T.C.
- Convention de mise à disposition gracieuse d'un véhicule pour l'association Ensemble Musical le

mardi 17 septembre 2013.

- Marché « Matériels scéniques 2013 » attribué à l'entreprise Cynergie en date du 10/09/2013 sur la base de leur proposition de prix à 12 799,99 € T.T.C.
- Contrat de cession de droit de représentation du concert de Granville par Dakatour le mardi 19/11/2013 dans le cadre du Picardie Mouv et de la saison culturelle 2013/2014 pour un montant de 6 857,50 € T.T.C.

1 - FINANCES – TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE – ACTUALISATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR

Monsieur le Maire rappelle que la loi 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi NOME) a revu le système de taxation sur l'électricité en instaurant dans son article 23 la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Cette taxe sur la consommation finale d'électricité fournie sous une puissance inférieure ou égale à 250 k VA, prévue aux articles L 2333-2 à L 2333-5 du Code Générale des Collectivités Territoriales est perçue au profit de la commune.

Les tarifs de base de ces taxes sont de :

- 0,25 € par MWh pour les consommations professionnelles sous puissance souscrite supérieure à 36 k VA et inférieure ou égale à 250 k VA
- 0,75 € par MWh pour les consommations professionnelles sous puissance souscrite inférieure ou égale à 36 k VA et pour les consommations autres que professionnelles. Sur ces tarifs de base s'applique un coefficient multiplicateur fixé à 8,28 pour l'année 2013.

En application de l'article L 2333-4, le coefficient multiplicateur peut être actualisé à partir de l'année 2014 en proportion de l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac établi pour l'année 2012 par rapport au même indice établi pour l'année 2009, les montants qui en résultent étant arrondis à la deuxième décimale la plus proche.

Il revient au conseil municipal de délibérer sur le coefficient multiplicateur applicable à partir du 1er janvier 2014.

Ainsi, il vous est proposé :

- De décider d'actualiser le coefficient multiplicateur applicable à partir du 1er janvier 2014 pour la taxe sur la consommation finale d'électricité à hauteur de l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac de l'année 2012 par rapport à l'année 2009 ce qui conduit à un coefficient multiplicateur fixé à 8,44.
- De charger Monsieur le Maire de notifier cette décision et de la mettre en œuvre.

La recette sera imputée au chapitre 73 du budget communal.

Adopté à la majorité par 23 voix POUR et 5 Abstentions (M. Demaie Jean-Claude, Mme Verdez Christine, Mme Schweig Christine, Mme Demaison Isabelle, M. Gabrel Ludovic).

2 – ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION DES STATUTS DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DE LA SOMME

Par courrier reçu le 22 août 2013, la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, a informé Monsieur le Maire que par délibération en date du 23 mai 2013, le Comité de la Fédération a approuvé un projet de modification des statuts annexé à la présente délibération.

Ces statuts modifiés prévoient que la compétence distribution d'électricité reste l'unique compétence obligatoire de la Fédération, de rajouter une compétence optionnelle infrastructures de

charge des véhicules électriques aux compétences optionnelles existantes et de découper le territoire de la Fédération en 17 secteurs géographiques à compter du prochain renouvellement électoral : 16 correspondant aux périmètres des 16 syndicats d'énergie, augmentés le cas échéant, des villes contigües et un secteur pour la ville d'Abbeville.

En application de l'article 5211-20 du Code Général des Collectivités, notre collectivité dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer par délibération sur l'acceptation de ces modifications.

Ainsi, il vous est proposé d'émettre un avis favorable à la modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Adopté à l'unanimité.

3 – ADMINISTRATION GENERALE – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL « PRIX ET QUALITE » DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2012

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est présenté en annexe le rapport de l'exercice 2012 relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable dont le délégataire est la société Nantaise des Eaux Services pour le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Corbie.

4 – URBANISME – DENOMINATION DES RUES DU LOTISSEMENT DE LA JUSTICE

Un permis pour l'aménagement d'un lotissement de 100 lots à usage d'habitation a été accordé à la SAS Viabilis « La qualité du Territoire » le 12 novembre 2012. Ce futur lotissement se situe entre les routes départementales n° 1 et 23, au lieu-dit La Justice, sur les parcelles cadastrées section G n° 18-19-20-22-263 et 264.

Cette opération comporte une voirie interne divisée en 7 voies par l'aménageur. Certaines d'entre-elles peuvent être regroupées afin de nommer uniquement 4 rues dans ce lotissement. Le plan annexé à la présente délibération fait figurer l'emplacement de ces futures rues.

Il vous est proposé de donner à ces rues des noms d'auteurs français du 19ème siècle, d'Est en Ouest par rapport au lotissement :

- La rue Georges Sand, qui desservirait 25 lots
- La rue Jules Verne, qui desservirait 30 lots
- La rue Alexandre Dumas, qui desservirait 27 lots
- Et la rue Guy de Maupassant, qui desservirait 18 lots

Adopté à l'unanimité.

5 – URBANISME – NOUVELLE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ETAT POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES DE PERMIS ET DECLARATIONS PREALABLES RELATIVES A L'OCCUPATION DU SOL

La Préfecture a organisé, le 6 juin dernier, une réunion publique relative aux nouvelles modalités de l'instruction des actes d'occupation du sol.

En effet, à ce jour, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Somme assiste techniquement la commune pour l'étude des demandes de permis, de déclarations préalables et de certificats d'urbanisme. Cette mise à disposition est gratuite.

Or, compte tenu des objectifs d'optimisation des dépenses publiques fixées par le ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement, et, depuis 2010, de la réduction à hauteur de 15 agents

des effectifs affectés à cette assistance technique, il a été décidé une nouvelle répartition d'instruction des actes.

Par conséquent, à compter du 1er novembre 2013, la DDTM continuera à instruire les demandes de permis – de construire, d'aménager et de démolir, ainsi que les déclarations préalables génératrices de surface de plancher, mais également les volets fiscaux de toute autorisation d'urbanisme.

La commune, quant à elle, instruira les certificats d'urbanisme a et b et les déclarations préalables sans création de surface de plancher.

De ce fait, et pour pouvoir continuer à bénéficier de la mise à disposition des services de la DDTM, une nouvelle convention de mise à disposition des services de l'Etat doit être signée, qui reprend la nouvelle répartition d'instruction des actes.

Il vous est proposé d'approuver la nouvelle convention de mise à disposition annexée à la présente et d'autoriser le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

QUESTION DES CONSEILLERS :

Question : Le groupe Corbie Autrement souhaiterait un point sur la rentrée.

Réponse : Monsieur Jean-Baptiste CAUCHY, adjoint au maire à l'Action Educative donne les éléments de réponse ci-dessous :

Effectifs scolaires :

Ecoles	Effectifs* 2012/2013	Effectifs* 2013/2014	Nombre de classes	Moyenne par classe pour 2013/2014
Pierres Blanches	104	104	4	26
F. Dolto	84	82	3	27,33
Bord de l'Ancre	57	61	2	30,50
Total Maternels	**245**	**247**	**9**	
La Caroline	158	168	7	24
M. Petrucciani	104	113	5	22,6
La Neuville	76	75	3	25
Total élémentaires	**338**	**356**	**15**	
TOTAL	**583**	**609**	**26**	

* la CLIS n'est pas comptabilisée dans les effectifs

Effectifs en cantine :

	2012/2013	2013/2014
La Caroline	21	29
Roses de Picardie	74	77
M. Petrucciani	49	52
La Neuville	23	27
Total élémentaires	**167**	**185**
Bord de l'Ancre	6	10
Pierres Blanches	48	46
F. Dolto	37	34
Total maternels	**91**	**90**

M. Cauchy précise que deux enfants en classe de C.P. mangent actuellement en cantine maternelle et qu'une liste d'attente de 7 enfants en primaire est établie.

Effectifs Aide aux devoirs :

	2012/2013	2013/2014
La Caroline	10	8
Roses de Picardie	8	15
M. Petrucciani	7	6
La Neuville	14	13
Total	**39**	**42**

Monsieur Cauchy précise également qu'une concertation est en cours avec les directeurs d'écoles et l'inspecteur d'académie pour la mise en place à la rentrée 2014 de la réforme sur les rythmes scolaires. Ce sujet sera à l'ordre du jour d'une prochaine commission Action Educative.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 45.

Le Maire,

MAIRIE DE CORBIE 80800

Alain BABAUT